ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE

COLLÈGE DE BOISSY

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(1358-1764)

PAP

Georges CREPY

Élève de l'École des Hautes-Études.

INTRODUCTION

Vues générales sur la fondation et le développement historique des collèges de l'Université de Paris. — Le collège de Boissy.

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

fondation. statuts (1353-1366)

1. Les fondateurs : Godefroy [Aluet] de Boissy, chanoine de Chartres, clerc du roi Jean, et son neveu Étienne Vidé, chanoine de Laon, clerc du roi, originaires de Boissy-le-Sec, près Étampes.

Testament de Godefroy (3 novembre 1353). — Étienne applique les sommes léguées par son oncle aux pauvres de Paris et de Boissy à la fondation d'un collège (insti-

tué le 1^{er} juin 1358), dont les bourses seront réservées à des écoliers pauvres et roturiers, alliés à la famille des fondateurs ou, à défaut de tels, originaires de Boissy ou de la paroisse de Saint-André-des-Arts à Paris.

Il devait y avoir douze boursiers; en fait, il n'y en eut jamais plus de six ou sept. — Le « maistre » et le chapelain, compris au nombre des boursiers. — Le chancelier de Notre-Dame et le prieur de la Chartreuse de Paris seront les supérieurs du collège et nommeront aux bourses.

2. Le collège reçoit d'Étienne Vidé, par actes de donation de 1358, plusieurs maisons sises près l'église Saint-André, entre autres celle dite Château-Gaillard (aujourd'hui rue Suger) qui fut dès lors et resta toujours la demeure des écoliers de Boissy; et aussi diverses rentes sur des maisons de Paris, dont énumération et historique.

Agrégation du collège au corps de l'Université de Paris (7 mars 1359 n. st.) — J. Boyleaue, premier maître du collège. — Testament d'Étienne Vidé (19 juillet 1363); il donne au collège ses domaines de Vanves et de Nantouillet.

Guillaume de Melun, archevêque de Sens, donne au collège (1364) des terres sises à Vinneuf près Montereau.

3. Statuts de 1366 rédigés par les exécuteurs testamentaires d'Étienne Vidé, dans l'esprit du fondateur. — Principaux articles : services à célébrer ; le chapelain ; régime intérieur : la vie en commun ; le sceau ; la cloche, la porte (elle devait être unique) ; l'Archa Communis (où seront déposés le numéraire et les titres du collège) ; les bourses ; le maître (ou principal) ; il sera choisi parmi les boursiers et par eux-mêmes ; office du procureur ; prescriptions concernant le bon ordre intérieur.

Ces statuts, assez bien observés au début, tombent peu

à peu dans l'oubli, notamment la règle attribuant le choix du principal aux seuls boursiers et celle relative à la reddition des comptes de gestion.

CHAPITRE II

PREMIER SIÈCLE DU COLLÈGE (1366-1482)

1. Libéralités de J. Boyleaue envers le collège. — Magistère de J. Filiastre, neveu des fondateurs. — Reconnaissance de la chapellenie du collège par bulle de Clément VII (1379). — Découverte d'un trésor dans une maison dépendant du collège.

Sous N. Gouju, troubles graves occasionnés par l'indiscipline d'un boursier, que le tribunal de l'Université exclut du collège (1404).

2. L'on possède, pour les années 1407-1413, des comptes intéressants, rendus par les maîtres J. Loyer et S. Basdous. Tableau de la situation du collège au début du xv^e siècle d'après ces comptes. — Revenus et charges. — La bibliothèque, etc.

Projet non exécuté de fondation d'une nouvelle bourse. — Participation du collège à une fondation de la reine Isabeau de Bavière (1412).

- 3. Intervention de la Nation de France dans les affaires du collège (1418). Décadence du collège au cours du xve siècle, sous J. Hue et J. Guillart; fâcheuse influence des troubles de la guerre anglaise qui provoquent un affaiblissement notable des rentes provenant de la dotation du collège, d'où tendance à la diminution du nombre des boursiers. En 1465, un écolier est obligé, pour se faire admettre au collège, dont on lui refusait l'entrée, d'avoir recours à la Nation de France.
- Sous J. Picheoire, Guillart, ancien maître, crée de nouveaux revenus au collège, en lui faisant donation (1471) de plusieurs maisons sises rue des Poitevins.

CHAPITRE III

PROSPÉRITÉ RELATIVE DU COLLÈGE AU XVI^e SIÈCLE

(1482 - 1596)

1. Michel Chartier; il appartenait à une famille orléanaise dont certains membres se distinguèrent au xvie siècle au barreau de Paris, et qui n'eut de commun que le nom avec la famille normande illustrée au xve siècle par le fameux poète Alain Chartier et son frère Guillaume Chartier, évêque de Paris. — C'est à tort que l'on a voulu faire de Michel Chartier un neveu de ces personnages.

Magistère de Michel Chartier. — Reconstruction d'une partie des bâtiments du collège et de la chapelle.

Raisons de croire que ce principal était apparenté à la famille des fondateurs. — Quoi qu'il soit de cette parenté, l'on constate que, de la fin du xve siècle à la fin du xviile, tous les principaux, chapelains et boursiers, à quelques exceptions près, qui se succédèrent au collège, furent alliés les uns aux autres, comme étant membres des familles diverses issues des frères et sœur de Michel Chartier.

2. Magistères de P. Bouguier et de B. Maillard. — Échange du domaine de Nantouillet contre des terres, sises à Silly-en-Multien, avec le chancelier de France et cardinal Ant. Duprat.

Principalats de Guy, Jean et Pierre de Saintes. — Échange entre le collège (1534) et son voisin le président Christophe de Thou (1559).

Claude de Saintes (1525-1591). Son rôle comme théologien et controversiste catholique; comme principal de Boissy (1561-74); comme évêque d'Évreux. — Ligueur fanatique, il est accusé par le parti de Henri IV du crime

de lèse-majesté et condamné à mort. — Il meurt en prison.

3. Claude de Rochefort, de 1574 à 1595, administre le collège avec une sagesse dont les troubles qui agitent Paris à la fin du règne de Henri III compromettent les heureux effets. — Éphémère passage de Pierre de Montholon, fils et petit-fils des gardes des sceaux de ce nom, à la tête du collège (1595-96).

Triste situation de l'Université et des collèges à cette époque. Réforme de l'Université (1602).

CHAPITRE IV

médiocrité du collège au xviie siècle (1596-1678)

1. Après le court principalat de Guill. Trenchot, l'assemblée de la Faculté des Arts nomme (27 juillet 1602) principal de Boissy Charles du Lis, fils de Ch. du Lis, avocat général à la Cour des aides de Paris, et descendant en ligne directe de l'un des frères de Jeanne d'Arc (dont la famille avait pris, en 1429, le nom de « du Lis », lors de son anoblissement). — Discussion sur le point de savoir duquel des frères de la Pucelle descendaient nos deux personnages.

Maintenu en possession de son office contre un compétiteur, Ch. du Lis abandonne à son père la direction effective du collège. — En 1613, échange entre le collège et le président J.-A. de Thou, l'historien.

Procès engagé devant le Grand Conseil par des écoliers contre Charles du Lis qui refusait de les recevoir comme boursiers au collège. Arrêt du 26 mai 1626 qui tente d'instituer de la part des boursiers un contrôle sur l'administration du principal.

2. Geoffroy de Rochefort; lassé des compétitions dont est l'objet sa charge de principal, il l'abandonne à son neveu Gervais le Noir qui y est maintenu par arrêt du Parlement (1635).

Restriction du nombre des boursiers et suppression du régime communautaire par G. le Noir, qui loue à son profit les bâtiments du collège.

Aperçu sur les revenus et charges du collège à cette époque d'après la Déclaration du 16 janvier 1640, en vue de l'amortissement des biens de la maison, obtenu par lettres patentes de mai 1640.

3. Visite du collège par les délégués de l'Université (1642). — Libéralités de Le Noir envers l'Hôpital des Incurables nouvellement fondé. — Obscurité du collège au milieu du xvii^e siècle.

Nouveau procès de deux écoliers contre le principal au sujet de leur admission au collège. — Arrêt du Grand Conseil du 27 janvier 1673 ordonnant à Le Noir de rendre compte de son administration et prescrivant la rédaction de nouveaux statuts. — Le Noir meurt (1678) sans avoir exécuté cet arrêt.

CHAPITRE V

relèvement, sous g. hodey, et dernières années du collège (1678-1764)

- 1. Élection de Guill. Hodey comme principal par les boursiers du collège (1678). Long procès qu'il a à soutenir contre trois compétiteurs, pour obtenir la jouissance paisible de son office; sentence du Châtelet (1681) mettant sous séquestre les biens du collège; Suite du procès; Hodey est mainteuu principal par sentence du 10 avril 1683; fin du séquestre.
- 2. En 1680, en exécution d'une disposition de l'arrêt de 1673, établissement de la « Généalogie de la famille des fondateurs du collège de Boissy », sous

forme de listes, qui, étant donné la place prépondérante prise au collège par les familles issues des frères et sœur de Michel Chartier (voir ci-dessus), ne comprennent l'exposé généalogique que pour ces familles, ou au moins pour une partie d'entre elles, et consacrent leur droit exclusif aux offices et bourses du collège.

Cette généalogie fut complétée dans une édition ultérieure (1724), laquelle contient, par ailleurs, sur les origines de la famille Chartier et sa parenté avec celle d'Alain et Guill. Chartier des assertions peu admissibles.

3. Statuts de 1680. Ils ont surtout pour but de remettre en vigueur les anciens statuts tombés en désuétude. Il en est de même des règlements de 1709 et 1710. — Rétablissement de la vie commune au collège. — Procès contre les héritiers de Le Noir; ceux-ci, à la suite de l'arrêt de 1687, versent au collège 14.000 livres et lui abandonnent la propriété de la bibliothèque assez importante qu'y avait constituée Le Noir.

Administration intérieure de G. Hodey. Il rend fidèlement compte chaque année aux supérieurs des revenus et dépenses du collège (et jusqu'à 1764 ses successeurs l'imiteront). Aperçu sur ces revenus et charges pendant le dernier siècle du collège. — Grands travaux de reconstructions entrepris, sous Hodey, au collège et dans les maisons en dépendant. Il en résulte dans la situation financière du collège une gêne qui n'est d'ailleurs que passagère.

- 4. Fondation d'une nouvelle bourse par G. Hodey. Sa mort (1717). Bonne administration de H. Vassoult (1717-35) qui libère le collège des dettes contractées sous son prédécesseur. Fondation pieuse de M^{me} de Melleville, refusée par le collège. Administration [négligente de R. Vassoult, principal après son oncle (1735-38).
 - 5. Situation du collège sous C.-A. Chevillard, son

dernier principal (1738-64), à la veille de la suppression des collèges sans exercice : satisfaisante au point de vue financier, mauvaise au point de vue pédagogique.

En 1764, les boursiers de Boissy sont réunis à ceux des autres petits collèges dans les bâtiments de Louis-le-Grand, devenus libres par suite de l'expulsion des Jésuites. — Suppression des officiers des petits collèges; pension accordée à Chevillard. Vente des bâtiments du collège au profit de ses boursiers.

Caractères de la réunion à Louis-le-Grand. — Situation des boursiers de Boissy, sous l'excellente administration du Bureau de Louis-le-Grand. — A la Révolution, disparition définitive des petits collèges.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

APPENDICES

Notices historiques. — Listes chronologiques. — Tableaux généalogiques. — Plans, etc.